



# ALPINE SELECT

## **Annonce préalable d'une offre publique d'acquisition**

d'

### **Alpine Select SA, Zoug, Suisse**

portant sur toutes les

### **actions au porteur d'Absolute Invest SA, Zoug, Suisse**

d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, en mains du public

#### **Situation initiale**

Au 9 octobre 2013, Alpine Select SA, Zoug, Suisse ("**ALPN**"), et les personnes agissant de concert avec celle-ci détiennent, au total, 3'526'052 actions d'Absolute Invest SA, Zoug, Suisse ("**ABSI**"), société cotée à la SIX Swiss Exchange SA, ce qui correspond à 58.81% du capital-actions et des droits de vote d'ABSI.

Par communiqué de presse du 14 août 2013, ALPN a annoncé qu'elle entendait reprendre intégralement ABSI. Le 26 septembre 2013, ALPN a communiqué qu'elle avait l'intention de présenter exclusivement une offre en espèces. Par la présente, ALPN déclare son intention de présenter, le, ou autour du, 11 octobre 2013, une offre publique d'acquisition ("**Offre**" ou "**Offre d'acquisition**") au sens des art. 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières portant sur toutes les actions au porteur d'ABSI d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (individuellement une "**Action ABSI**"), en mains du public.

Il est prévu de soumettre cette Offre d'acquisition aux modalités principales suivantes:

#### **Objet de l'Offre**

Sous réserve des restrictions à l'Offre, l'Offre porte sur toutes les Actions ABSI cotées en mains du public, à l'exception des 3'441'052 Actions ABSI que détient ALPN au

9 octobre 2013 (ABSI et ses filiales ne détiennent aucune Action ABSI). L'Offre portera également sur toutes les Actions ABSI qui émaneraient d'instruments financiers jusqu'à l'échéance de la durée supplémentaire de l'Offre. ABSI n'a, pour l'heure, émis aucun instrument financier et n'envisage pas d'en émettre.

Par conséquent, l'Offre porte, au 9 octobre 2013, sur un total de 2'554'500 Actions ABSI.

### **Prix offert**

Le prix offert s'élève à USD 28.50 nets par Action ABSI.

Le prix offert sera réduit, respectivement ajusté, à raison du montant brut de tous éventuels événements dilutifs affectant l'Action ABSI (notamment des paiements de dividendes et distributions d'autre nature) et survenant avant l'exécution de l'Offre.

Le conseil d'administration d'ABSI a convoqué une assemblée générale extraordinaire pour le 21 octobre 2013. Sur proposition du conseil d'administration d'ABSI, cette assemblée générale devra décider de la distribution d'un dividende d'un montant de USD 9.50 par Action ABSI. Compte tenu du fait qu'ALPN détient une participation de plus de 50% dans ABSI au 9 octobre 2013 et qu'elle approuvera la distribution à hauteur de USD 9.50 par Action ABSI proposée par le conseil d'administration d'ABSI, le prix offert ajusté s'élèvera à USD 19.00 nets par Action ABSI, pour autant que le dividende soit versé avant l'exécution de l'Offre. Il est prévu que le paiement de la distribution aux actionnaires d'ABSI sera effectué le 28 octobre 2013 et que la date ex-dividende sera le 23 octobre 2013. Le prix offert ajusté vaudra dès la date ex-dividende.

Les statuts d'ABSI contiennent une règle d'opting out (§ 6) qui a été introduite avant la cotation des Actions ABSI à la SIX Swiss Exchange SA, et selon laquelle l'obligation de présenter une offre en vertu du droit boursier est exclue. Par conséquent – et ce également en raison du fait qu'ALPN, en tant qu'offrante, a déjà dépassé le seuil de participation de 33 1/3% - les règles sur le prix minimum prévues par le droit boursier ne trouvent pas application dans le cadre de la présente Offre.

### **Durée de l'Offre**

ALPN publiera vraisemblablement le prospectus d'offre le 11 octobre 2013 et l'Offre restera vraisemblablement ouverte à l'acceptation pendant 10 jours de bourse. Après l'échéance du délai de carence de 10 jours, l'Offre sera ainsi vraisemblablement ouverte à l'acceptation du 28 octobre 2013 au 8 novembre 2013, 16h00 HEC ("**Durée de l'Offre**"). ALPN se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre.

Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de vraisemblablement 10 jours de bourse pour l'acceptation ultérieure de l'Offre sera accordé après l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée).

### **Condition**

L'Offre sera vraisemblablement soumise à la condition suivante:

*Il n'est rendu ou émis aucune décision judiciaire ou administrative ou autre ordre émanant d'une autorité qui interdise ou déclare illicite la présente Offre ou son exécution.*

ALPN se réserve le droit de renoncer à cette condition, en tout ou en partie.

La condition vaut jusqu'à l'exécution de l'Offre.

### **Informations supplémentaires**

Des informations supplémentaires relatives à l'Offre seront vraisemblablement publiées le, ou autour du, 11 octobre 2013 dans la *NZZ* (en allemand) et dans *Le Temps* (en français). La présente annonce préalable ainsi que d'autres documents en lien avec l'Offre peuvent être consultés sur [http://www.alpine-select.ch/public\\_tender\\_offer](http://www.alpine-select.ch/public_tender_offer).

### **RESTRICTIONS À L'OFFRE**

L'Offre décrite dans la présente annonce préalable n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou dans une juridiction dans lequel/laquelle une telle Offre serait illicite ou enfreindrait de toute autre manière une loi ou réglementation applicable, ou qui exigerait de la part d'Alpine Select SA, Zoug, Suisse, une modification des termes ou conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, l'introduction d'une requête supplémentaire ou des démarches additionnelles auprès d'autorités étatiques, régulatrices ou judiciaires. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent être ni distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. Ces documents ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation d'Absolute Invest SA, Zoug, Suisse, par des personnes dans de tels Etats ou juridictions.

### **OFFER RESTRICTIONS**

The public tender offer ("**the Offer**") described in this pre-announcement is not being and will not be made, directly or indirectly, in any country or jurisdiction in which such Offer would be considered unlawful or otherwise violate any applicable laws or regulations, or which would require Alpine Select Ltd., Zug, Switzerland, to change or amend the terms or conditions of the Offer in any way, to make any additional filing with any governmental, regulatory or other authority or take any additional action in relation to

the Offer. It is not intended to extend the Offer to any such country or jurisdiction. Documents relating to the Offer must neither be distributed in any such country or jurisdiction nor be sent into such country or jurisdiction. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of Absolute Invest Ltd., Zug, Switzerland, by anyone in any such country or jurisdiction.

---

**Action au porteur d'Absolute Invest AG**

<b>Numéro de valeur</b>	<b>ISIN</b>	<b>Symbole de valeur</b>
4292743	CH0042927431	ABSI

---

Conseiller financier et banque mandatée:



Zoug, le 9 octobre 2013